



Profil de baignade de Lacapelle-Viescamp
Profil élaboré le : 06 mars 2012



Date de MAJ : 10/12/2021

Eaux de baignade d'excellente qualité
 ★★★★★ Excellent
 ★★★★ Bon
 ★★★ Suffisant
 ★ Insuffisant
 — Mauvais

Site labellisé **TOURISME ET HANDICAP**

Caractéristiques de la baignade		Schéma de la zone de baignade
Nom de la baignade :	Puech des Ouilhes	
Commune :	Lacapelle-Viescamp	
Département :	Cantal	
Région :	Auvergne Rhône Alpes	
Responsable de l'eau de baignade :	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (04 71 46 86 30)	
Période d'ouverture :	Juillet et août	
Heures de surveillance :	Tous les jours	
Fréquentation moyenne :	De 14 h à 18h45 90	
Équipements :	Poste de secours, sanitaires (3 WC dont 1 PMR ; 3 douches dont 1 PMR), structures flottantes	
Accessibilité aux animaux :	Interdits sur la plage sauf chiens guides	
Autres activités :	Pêche, activités nautiques motorisées, base de voile, snack-bar, aire de jeux pour enfants	

Historique de la qualité de l'eau
Qualité de l'eau au cours des dernières années

Photo de la zone de baignade

2016	2017	2018	2019	2020	2021
excellente	excellente	excellente	excellente	excellente	excellente

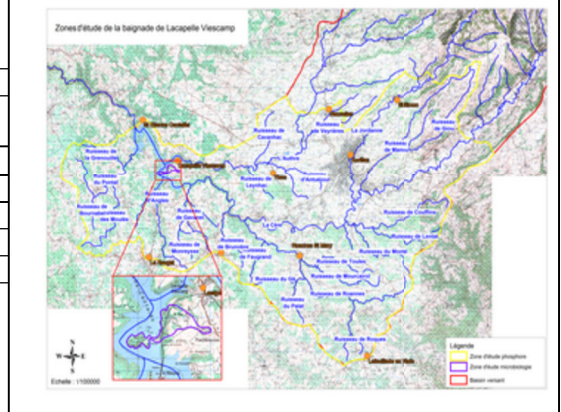


Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

Excellent
 Bon
 Suffisant
 Insuffisant
 Site non classé
 Insuffisamment de prélèvements

Carte de la zone d'étude

Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années



Année	Date	Type de pollution	origine	Interdiction de la baignade
2021		néant		
2020		néant		
2019		néant		
2018		néant		
2017		néant		

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions	
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions	
Aucune	/	/	/	/	/	Sans objet	
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures préventives de réduction des pollutions	
Eaux usées			Observations visuelles quotidiennes mesures T°C : eau, présence de vent, odeurs et couleur eau	Gestion durable de la retenue et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents : interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal) et affichage "aujourd'hui baignade interdite pour cause de" et suivi analytique si nécessaire		
Industries laitières							
Fertilisation							
Elevages							
Pêche							
Eaux pluviales							